



**PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU 2 FÉVRIER 2021 À 18^H**

**FDSE Limoges - Salle des Actes
5, rue Félix Éboué 87031 LIMOGES CEDEX**

Étaient présents :

M. Aurélien FADERNE ;
M. Quentin RICORDEL ;
M^{me} Anaïs VANEL ;
M. Sylvestre AUJOL ;
M. Yann MOCAER ;
M^{me} Élise BOULINEAU ;
M. Sam BOUVIER ;
M^{me} Émeline BROUSSARD ;
M^{me} Cécile CHASSAGNE ;
M^{me} Camille DOLMAIRE ;
M^{me} Moinamaoulida MADI ;
M. Julien MONGROLLE ;
M. Florian VILLALONGA ;

M^{me} Marion VILLAR.

Les absents ont été excusés.

Le Président de l'association, M. Aurélien FADERNE, a ouvert la séance et a remercié les membres de leur présence.

À l'ordre du jour, devaient être évoqués :

- Un retour sur les actualités de l'association ;
- La forme du projet P.P.P. "doctorant" ;
- La date du prochain colloque ;
- Le plan du prochain colloque ;
- Des questions diverses.

QUANT AUX ACTUALITÉS DE L'ASSOCIATION :

M. FADERNE a participé à une interview réalisée par la chargée de communication de la faculté durant laquelle il a présenté le rôle et les buts du R.E.R.D.H. Il a par ailleurs participé, en coopération avec la *Corpo droit éco. AES*, à un échange avec des étudiants sur les réseaux sociaux. Cet échange, avec près de 320 étudiants de la faculté de droit, a été l'occasion pour le président de l'association de répondre aux diverses questions qui lui ont été posées - portant notamment sur leurs craintes en raison de la situation sanitaire ou leur orientation.

QUANT À LA FORME DU PROJET P.P.P. :

Le président de l'association a rappelé les difficultés rencontrées par le réseau quant à l'organisation de P.P.P. « enseignants chercheurs » sous la forme habituelle de mini-conférences. Il a toutefois souligné que le réseau pourrait participer aux P.P.P. par le biais de Webinaires. Cette forme se substituerait alors à la précédente et serait l'occasion pour le R.E.R.D.H. de mettre en lumière le travail et les missions des doctorants.

QUANT À LA PUBLICATION DES ACTES :

M. RICORDEL a fait un point sur la publication des ouvrages du réseau. Il a rappelé que la date de remise des contributions à l'éditeur pour les actes du précédent colloque est fixée au 19 mars 2021. Cette date permettrait une publication de l'ouvrage durant l'été.

M. RICORDEL a souligné que près d'un tiers des contributions avaient d'ores et déjà été reçues et s'est par ailleurs félicité du nombre d'auteurs qui participeront à l'ouvrage.

Ce dernier a tenu à préciser qu'une contribution n'avait pas été retenue en raison d'un refus par l'auteur de procéder à la réduction de son nombre de caractères qui dépassait de 32 000 signes la limite fixée initialement.

M. FADERNE a ensuite rappelé qu'une première salve d'envois avait été réalisée aux contributeurs du colloque *Pornographie et droit*. Ce dernier a souligné que la bonne situation financière de l'association permettrait de procéder à l'achat d'une dizaine d'ouvrages « pornographie et droit » supplémentaires.

QUANT À LA DATE DU PROCHAIN COLLOQUE :

M. FADERNE a évoqué plusieurs alternatives possibles concernant le déroulement du prochain colloque :

- L'organisation d'un colloque virtuel,
- Repousser la date du colloque au printemps 2022 et procéder à la publication d'un ouvrage en cas d'impossibilité d'organisation d'un tel évènement en raison de la situation sanitaire,
- Maintenir le colloque à l'automne 2021 et procéder à une publication d'un ouvrage si l'organisation d'un tel évènement était impossible.

L'hypothèse d'un colloque virtuel a été unanimement écartée par l'ensemble des membres présents à l'Assemblée générale.

M^{me} DOLMAIRE souhaite que le colloque soit reporté au printemps 2022. M. FADERNE se joint à cette position et propose de demander la transmission des contributions en amont – courant octobre 2021 –, permettant ainsi la publication de l'ouvrage lors du déroulement du colloque.

Les deux options restantes, énoncées par M. FADERNE, ont donc été soumises au vote :

Le vote est soumis à l'Assemblée générale :

9 voix favorables à la tenue du colloque au printemps 2022 ;
4 voix favorables à la tenue du colloque à l'automne 2021 ;
1 abstention.

Le prochain colloque se déroulera donc au printemps 2022.

QUANT AU PLAN DU PROCHAIN COLLOQUE :

M. RICORDEL et M^{me} DOLMAIRE ont formulé une proposition de plan du prochain colloque (Joint en annexe de ce procès-verbal). M. FADERNE les en a remercié et a procédé à la distribution de ce plan à l'ensemble des membres présents.

Ce dernier repose sur l'idée que le vêtement peut répondre à une logique d'uniformisation, c'est-à-dire le fait d'imposer le port d'un même vêtement (I). Cette uniformisation peut être imposée par la puissance publique (A) ou peut également être induite par la société entendue au sens large du terme (B).

M. RICORDEL a poursuivi en soulignant que le vêtement répondait également à une logique d'individualisation, se démarquer à titre individuel ou collectivement (II). Le vêtement permettrait ainsi d'exprimer son identité propre (A) ou d'exprimer des revendications (B).

Des débats se sont déroulés concernant les termes employés dans les titres. M^{me} DOLMAIRE estime notamment que l'idée qui sous-tend le II.A) serait mieux traduite par le terme « d'identification » plutôt que par celui « d'individualisation ».

M^{me} VILLAR a soulevé un point concernant le rapport de synthèse. Le colloque part du principe selon lequel une liberté vestimentaire existe alors que la conclusion du colloque porte justement sur la question de l'existence d'une liberté vestimentaire autonome.

M. RICORDEL a précisé ce qu'il entendait par la question qu'il avait souhaité poser au sein du rapport de synthèse. Cette dernière serait selon lui de savoir s'il existe une liberté vestimentaire autonome ou s'il s'agirait plutôt d'un agrégat de libertés, des libertés composites découlant de principes divers et variés.

M. VILLALONGA a proposé la reformulation d'un sous-thème : Liberté vestimentaire et monde professionnel.

Plusieurs membres ont proposé des thèmes d'interventions :

- M^{me} VANEL sur la faute de goût qui porterait sur la responsabilité extracontractuelle ;
- M. BOUVIER sur l'uniforme à l'école ;
- M^{me} VILLAR sur la liberté vestimentaire et les personnes morales.
- M. MONGROLLE a également proposé des idées pouvant étayer le sous-thème liberté vestimentaire et décence.

Des discussions ont ensuite suivi concernant la place de ses sous-thèmes au sein du plan.

M. RICORDEL a estimé qu'il était préférable de fixer des thèmes d'interventions reposant sur des notions plutôt que sur des lieux étant donné que le reste du colloque repose sur cette logique.

M. FADERNE a rappelé le fait que les interventions pouvaient tout à fait être dédoublées au sein de certains sous-thèmes proposés. Le président entend notamment viser le thème du II.B) concernant la liberté vestimentaire et l'éthique. Ce dernier souhaiterait en effet permettre l'intervention de professionnels notamment dans ce sous-thème-ci.

Mme DOLMAIRE estime que le titre du II.B) devrait être remplacé par « Individualisation et militantisme ».

M. FADERNE a précisé qu'il souhaiterait que l'introduction du colloque soit orientée vers de l'histoire du droit.

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses ou de propositions, M. FADERNE a remercié les membres de l'Assemblée générale pour leur présence et a levé la séance.

ANNEXE : PROPOSITION DE PLAN DU COLLOQUE

LIBERTÉ(S) VESTIMENTAIRE(S)

INTRODUCTION

Liberté(s) vestimentaire(s) et Histoire du droit

I. Uniformisation

A. L'uniformisation par la puissance publique

- Liberté vestimentaire et totalitarisme (sciences politiques)
- Liberté vestimentaire et neutralité du service public
- Liberté vestimentaire et identité nationale
- Liberté vestimentaire et protection de la fonction

B. L'uniformisation de la société

- Liberté vestimentaire et personne morale
- Liberté vestimentaire et conformisme (sociologie)
- Liberté vestimentaire et faute de goût
- Liberté vestimentaire et décence
- Liberté vestimentaire et sécurité/santé publique
- Liberté vestimentaire et monde professionnel

II. Individualisation

A. L'individualisation et l'identité

- Liberté vestimentaire et construction individuelle (psychologie)
- Liberté vestimentaire et foi
- Liberté vestimentaire et genre
- Liberté vestimentaire et orientation sexuelle
- Liberté vestimentaire et identité culturelle

B. L'individualisation et le militantisme

- Liberté vestimentaire et mouvements sociaux
- Liberté vestimentaire et condition animale
- Liberté vestimentaire et environnement
- Liberté vestimentaire et éthique

Rapport de synthèse : Existe-t-il une liberté vestimentaire autonome ?